

Informations aux familles

👉 HORAIRES ÉCOLES du RPI

MOUZAY PS MS GS		Horaires de l'école		VARENNES CP CE1 CE2 CM1 CM2		Horaires de l'école	
		Début des cours	Fin des cours			Début des cours	Fin des cours
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	Matin	9h00	12h15	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	Matin	8h35	11H50
	Après-midi	13h40	16h25		Après-midi	13h15	16h00

👉 TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour en bénéficier, l'inscription est **obligatoire** et se fait en ligne sur le site du Conseil régional

www.remi-centrevaldeloire.fr

Pour les frais de gestion, payables à l'inscription, une participation de 27,50 € par enfant ou 55 € par famille est demandée - une majoration de 15 € sera appliquée pour les inscriptions au-delà des dates prévues. Tant que le paiement n'est pas enregistré, le dossier est incomplet et la carte ne pourra être distribuée.

Cette carte est valable plusieurs années, il est impératif de la conserver. Cette carte est équipée d'une puce, **il ne faut pas la perforer, ni la plier.** En cas de perte et/ou de détérioration, la demande de duplicata s'élèvera à 15 €. A noter, **sans la carte ou sans le titre de transport l'accès au car sera refusé.**

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le règlement du transport sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr

En cas d'intempéries : Le Préfet se réserve le droit de suspendre les transports scolaires. Le Conseil régional vous alertera par SMS au numéro de portable que vous avez indiqué lors de l'inscription sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr.

👉 HORAIRES DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

(sous réserve de modifications) <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/scolaire/horaires>

Le matin, l'élève arrive 5 mn avant l'horaire du passage du car

MATIN				SOIR			
Premier tour		Deuxième tour		Premier tour		Deuxième tour	
Esves le Moutier	8 h 05	Varennnes	8 h 32	Varennnes	16 h 04	Varennnes	16 h 42
Ciran	8 h 13	Esves le Moutier	8 h 39	Esves le Moutier	16 h 10	Esves le Moutier	16 h 47
Vou (garderie)	8 h 20	Ciran	8 h 47	Ciran	16 h 18	Ciran	16 h 55
Mouzay	8 h 25	Vou (garderie)	8 h 51	Vou (garderie)	16 h 24	Vou (garderie)	17 h 03
		Mouzay	8 h 56	Mouzay	16 h 34	Mouzay	17 h 08

PRIX DES REPAS au 1^{er} janvier 2026**Tarification suivant le Quotient Familial** (attestation CAF ou MSA àCes tarifs seront réévalués annuellement au 1^{er} janvier

communiquer au Syndicat)

Tarif 1
0,80 €
QF < 600

Tarif 2
1,00 €
601 < QF < 1 000

Tarif 3
3,60 €
1 001 < QF

Adultes
4,20 €

2 services seront organisés à la cantine de Varennes et 1 service à la cantine de Mouzay

Prendre connaissance du Règlement Intérieur de la Cantine et Pause méridienne.

Toute absence devra être signalée au plus tôt à l'école et au plus tard 72 heures avant sauf cas de force majeure (ex : maladie ou autres) et fournir un certificat médical ou tout autre justificatif. Passé ce délai, toute absence injustifiée sera facturée.

 GARDERIE PÉRISCOLAIREGestion via le PORTAIL FAMILLE <http://sismouzay.e-neos.com/portail/login>Dossier disponible à la garderie (joindre l'attestation d'assurance scolaire)**Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 7h00 à 8h55 et de 16h25 à 19h00**

La garderie se situe dans les locaux de l'ancienne école de Vou, rue des écoles et est desservie par le service de car qui transporte les enfants.

Modalités d'inscription : L'inscription se fait à l'année qu'elle soit régulière ou occasionnelle, Ces tarifs seront réévalués annuellement au 1^{er} janvier

La première heure du matin et/ou du soir est due automatiquement.

Modalité d'inscription	Droit d'inscription annuel	Tarif horaire	Tarif demi-heure <i>Appliqué après la 1^{ère} heure (du matin et/ou du soir)</i>
annuelle ou au planning	30,00 €	2,40 €	1,20 €
occasionnelle	30,00 €	3,00 €	1,50 €

POUR LES PRÉSENCES OCCASIONNELLES, LES ABSENCES IMPRÉVUES **il est impératif de prévenir l'animatrice au 07 84 02 01 23** ainsi que l'école, pour assurer la sécurité des enfants.

Prendre connaissance du règlement intérieur de la garderie et le signer. **FACTURATION CANTINE - GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Les factures sont éditées et envoyées par la Trésorerie de Loches. Celle-ci doit être réglée à réception de préférence par prélèvement, ou éventuellement PayFip, virement, Carte bleue.

Pour toute question concernant les moyens de règlement, contactez la Trésorerie au 02 47 91 26 30

L'édition des factures se déclenche à partir de 15,00 € donc deux mois peuvent être cumulés sur la même facture. **Aucun règlement ne doit être adressé au Syndicat scolaire.**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT**vous pouvez contacter le syndicat scolaire** au 02 47 59 04 32et par mail contact@sis5communes.fr

Le Secrétariat vous accueille en Mairie de VARENNES, 1 place de la Mairie, le lundi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le mardi et vendredi de 8h à 12h et le 1^{er} samedi du mois de 8h à 12h, fermé le mercredi.